

DECISION N° 118- 2025

Portant validation de convention de mise à disposition de l'Abbatiale avec la chorale « L'Oncle Célestin » pour l'organisation d'un concert.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le projet de convention avec la chorale de l'Oncle Célestin ;

Considérant le projet d'un concert organisé par la chorale de l'Oncle Célestin au sein de l'Abbatiale.

Considérant le projet de la mise à disposition des espaces de l'abbatiale à titre gracieux ;

DECIDE :

De valider la convention de mise à disposition de l'abbatiale avec la chorale de l'Oncle Célestin pour réaliser un concert.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 12/08/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

